

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 10 novembre 2011

Monsieur Serge MULLER

Référence : **11/759/EXP**
Affaire suivie par :
Valérie HOUDAIN
Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41
Mél : valerie.houdain@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement**

Je vous prie de trouver ci-joint, pour avis du Conseil national de la protection de la nature, la demande d'autorisation ci-après :


Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	LAFARGE Granulats Seine Nord
Nom du (ou des) mandataire(s)	Anthony RAMONI
Adresse	route de la Garenne
Code postal-Commune	27700 BERNIERES SUR SEINE

Activité demandée : **ENLEVEMENT**

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	Muids Dauboeuf	
Adresse	EURE	

Spécimen : **L'ESPECE VEGETALE**

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
<i>Genista anglica</i>	Genêt d'Angleterre	154 pieds	exploitation carrière

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :			
Favorable :	<input type="checkbox"/>	Favorable sous conditions	<input checked="" type="checkbox"/>
		Défavorable	<input type="checkbox"/>
Fait le : 18 novembre 2011		Signature :	
			
Serge Muller, Expert délégué flore, CNPN			

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 10 novembre 2011

Monsieur Serge MULLER

Référence : **11/759/EXP**
Affaire suivie par :
Valérie HOUDAIN
Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41
Mél : valerie.houdain@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement**

MOTIVATION DE L'AVIS OU CONDITIONS :

Avis favorable à une demande de dérogation à l'interdiction de destruction de spécimens de *Genista anglica*, espèce protégée en région Haute-Normandie, pour l'exploitation par la société Lafarge Granulats Seine Nord de la carrière de Muids-Daubeuf (27), **sous conditions** :

- (1) du maintien d'îlots de conservation de la lande à *Genista anglica* sur les parcelles 4, 5, 6 et 8 sur une surface d'au moins 18 ha, avec mise en place d'une gestion conservatoire (avec déboisement des ligneux) dès 2012, afin de permettre le maintien de l'habitats de landes acidiphiles,
- (2) de la restauration sur la parcelle 9 d'habitats favorables à *Genista anglica* sur 9,7 ha, avec transfert sur cette parcelle des terres de découverte des phases 9 et 10,
- (3) de la mise en place d'un statut réglementaire, foncier et/ ou contractuel, garantissant une protection et une gestion conservatoire pérenne de ces landes,
- (4) de la mise en place d'un suivi scientifique des populations de l'espèce protégée et des autres espèces patrimoniales présentes pendant une période minimale de 15 ans, avec une fréquence annuelle pendant 5 ans, puis triennale.
- (5) de la communication des bilans des suivis à la DREAL Haute-Normandie, à la délégation du CBN de Bailleul, ainsi qu'à l'expert délégué flore du CNPN.

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :

Favorable : Favorable sous conditions Défavorable

Fait le : 18 novembre 2011

Signature :



Serge Muller, Expert délégué flore, CNPN